

93.3568

**Motion des Nationalrates
(liberale Fraktion)
Sparmassnahmen. Verminderung
der gesetzlichen Anforderungen
und der Detailvorschriften**

**Motion du Conseil national
(groupe libéral)
Mesures d'économie.
Réduction des exigences légales
et réglementaires**

Wortlaut der Motion vom 18. März 1994

Damit wirksame und reale Sparmassnahmen ergriffen werden können, ist es erforderlich, die gesetzlichen Anforderungen, vor allem aber die Detailvorschriften zu vermindern, denn diese tragen zu einer spürbaren Kostensteigerung und zu einem allzu kostspieligen Perfektionismus bei. Deshalb ersuchen wir den Bundesrat, dem Parlament Entwürfe für Gesetzesänderungen zu unterbreiten, welche die gesetzlichen Anforderungen und vor allem die Detailvorschriften vermindern.

Texte de la motion du 18 mars 1994

Pour prendre des mesures d'économie efficaces et réelles, il y a lieu d'atténuer les exigences légales, mais surtout réglementaires, qui sont des facteurs d'augmentation des coûts sensibles et d'un perfectionnisme trop onéreux. Aussi, j'invite le Conseil fédéral à proposer des projets de modifications de lois atténuant les exigences légales, mais surtout réglementaires.

Petitpierre Gilles (R, GE), rapporteur: On peut aller vite. Nous proposons, en tant que Commission des affaires juridiques, sans opposition et pratiquement sans discussion, de transmettre cette motion qui a déjà rencontré l'approbation du Conseil fédéral.

Deux remarques seulement: premièrement, il va sans dire que le texte de cette motion doit être lu avec son intention exemplative. Il est tout à fait clair qu'il n'y a pas que dans l'environnement, que dans l'aménagement et que dans la protection civile qu'il faut faire des améliorations. Je trouve que c'est important de le dire. Deuxièmement, je ne considère pas l'absence de discussion comme nécessairement positive. C'est probablement un signe de résignation, au moins autant qu'un signe de conviction.

Mais nous vous proposons, à l'unanimité, la transmission de la motion.

Überwiesen – Transmis

94.3313

**Motion FK-SR
Strukturelles Defizit. Verringerung
Motion CdF-CE
Déficit structurel. Réduction**

Wortlaut der Motion vom 27. Juni 1994

Angesichts der schwachen Inflation und der Tatsache, dass die Einnahmen der Eidgenossenschaft im kommenden Jahr mit Ausnahme der mit der Einführung der Mehrwertsteuer zu erwartenden Erträge unverändert bleiben, wird der Bundesrat eingeladen, das strukturelle Defizit mit Blick auf den Voranschlag 1995 so zu verringern:

– die Ausgaben je Departement und Amt sind im Voranschlag 1995 höchstens auf dem Stand des Voranschlags 1994 zu begrenzen;
– Erhöhungen sind nur in entsprechend begründeten Ausnahmefällen zu gewähren; als solche gelten Schuldzinsen, unerlässliche Beschaffungen von Mobilien und Liegenschaften oder Verpflichtungen, die mit dem Inkrafttreten von Gesetzen entstehen.

Texte de la motion du 27 juin 1994

Etant donné que l'année prochaine, les recettes de la Confédération seront stables, à part les suppléments de produits dus à la TVA et que l'inflation s'avère très faible, nous prions le Conseil fédéral, en vue de réduire le déficit structurel:

– de bloquer, au budget 1995, les dépenses par office et par département au maximum au niveau du budget 1994;
– de consentir des augmentations seulement dans des cas exceptionnels, dûment justifiés tels les intérêts des dettes, les acquisitions mobilières et immobilières indispensables ou les engagements résultant de lois en vigueur.

Delalay Edouard (C, VS), rapporteur: Le débat sur l'assainissement des finances fédérales a déjà passablement occupé le Conseil fédéral, les partis politiques et l'opinion publique, par médias interposés, au cours de ces derniers mois. La Commission des finances du Conseil des Etats en a également délibéré dans sa séance du 27 juin 1994 et a adopté la motion que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation.

Nous partons, pour vous présenter cette proposition, de plusieurs observations basées sur des faits objectifs. Premièrement, la nécessité d'agir sans retard en vue d'assainir les finances fédérales n'est contestée par personne. Nous ne saurions, en effet, impunément continuer d'accumuler des déficits de l'ordre de 7 à 8 milliards de francs et consommer ainsi aujourd'hui la substance du futur sans créer une charge de la dette insupportable. Cette tendance ne peut durer, sous peine de mobiliser à l'avenir toutes les ressources de notre Etat pour couvrir les frais financiers induits, de provoquer de nouvelles tensions sur les taux d'intérêts, de pénaliser la reprise économique par une détérioration des conditions-cadres, de réduire notre compétitivité par l'inflation et de ternir l'image de la place financière suisse.

Deuxièmement, nous observons qu'en 1995 de nouvelles ressources seront mises à la disposition de la Confédération par des décisions populaires qui sont en vigueur. La taxe à la valeur ajoutée nouvelle doit apporter un supplément de recettes de 1,4 milliard de francs. Les redevances autoroutières et sur les véhicules utilitaires seront augmentées de 90 millions de francs. Ce sont donc des ressources nouvelles de près de 1,5 milliard de francs qui seront acquises pour l'année prochaine et auxquelles viendront s'ajouter, nous l'espérons, des recettes accrues grâce à la reprise économique que les indicateurs avancés nous confirment. Du côté des contributions, les citoyens et l'économie participeront l'année prochaine à une amélioration appréciable des finances publiques.

Troisièmement, la progression des dépenses de la Confédération a été démesurée au cours des dernières années. Il ne s'agit pas du tout d'ouvrir ici des procès d'intention ou des actions en responsabilité, mais l'objectivité nous oblige à relever que nous avons perdu la maîtrise des dépenses. Deux chiffres démontrent clairement cette situation: l'inflation a été de 13 pour cent au cours des quatre dernières années; les recettes ont progressé entre 1990 et 1994, c'est-à-dire pendant quatre ans, de 14 pour cent, donc d'un point de plus que l'inflation. Les dépenses, pour leur part, ont passé de 30,1 à 42,5 milliards de francs dans la même période, soit une progression de 41 pour cent. Cette explosion des charges ne pouvait que nous amener à cette impasse où nous nous trouvons aujourd'hui et c'est dans ce domaine que le correctif principal est à apporter.

Ces observations absolument objectives ne prêtent pas à discussion. Ce sont des faits sur lesquels nous avons basé notre analyse et qui nous ont amenés à formuler de motion qui vous est soumise. Dans le court terme, c'est-à-dire pour 1995, il ne sera pas possible de compter sur des recettes autres que

celles citées, c'est-à-dire 1,5 milliard de francs. Les premières indications sur le budget 1995 présentent d'ailleurs une progression des recettes de 2,2 pour cent seulement, c'est-à-dire 800 millions de francs. Il s'agira peut-être de nous en expliquer lors de la discussion sur le budget.

Si nous voulons, à partir de là, améliorer le résultat financier pour 1995, il ne reste que la solution de bloquer les dépenses par office et par département au niveau du budget 1994. Nous savons bien cependant que cette analyse, pourtant rigoureuse, est extrêmement difficile à appliquer. Le Conseil fédéral s'y est essayé, dans un premier temps, en limitant la progression des dépenses à 2 pour cent pour 1995. Il n'est pas parvenu à concrétiser ces bonnes intentions, et le projet de budget pour l'année prochaine prévoit une augmentation des dépenses de plus de 2,9 pour cent par rapport à celui de 1994, avec des pointes de plus 12 pour cent pour les assurances sociales – si l'on excepte l'assurance-chômage –, de 4,9 pour cent pour la défense nationale, de 3,1 pour cent pour l'enseignement et la recherche et de 4,6 pour cent pour les relations avec l'étranger.

Les partis gouvernementaux ont tenté le même exercice que le Conseil fédéral et, dans l'état actuel de notre information, la recherche continue au sein du Conseil fédéral et de l'administration pour améliorer le résultat du projet de budget de 1995 de l'ordre de 600 millions de francs, ou de 900 millions de francs si l'on en croit les décisions prises par le Conseil fédéral et publiées hier seulement. Ce qui transparait de cet exercice en cours depuis quelque temps est un certain manque de volonté politique de la part de membres du Conseil fédéral pour accepter les objectifs d'économie qui s'imposent. Or, notre proposition doit précisément être considérée dans l'optique d'un préalable de départ qui, pour chaque département, est constitué par le volume des dépenses acceptées pour 1994.

Dans une situation difficile comme celle qui prévaut aujourd'hui, les citoyens sont en droit d'attendre du Conseil fédéral qu'il fixe des priorités et qu'il détermine l'évolution des dépenses de chaque département dans le cadre d'une enveloppe globale formée par le total des dépenses de l'année précédente. Or, visiblement, le Conseil fédéral n'y est pas parvenu et la tendance persiste, par l'application de taux de progression des dépenses nettement supérieurs à l'inflation et à la croissance réunies. Ce n'est certes pas de cette façon qu'une amélioration quelconque sera apportée aux déficits que nous accumulons.

Il faut encore relever que la Commission des finances ne s'obstine pas quant à un blocage total des dépenses, que nous savons bien être irréalisable. C'est la raison pour laquelle nous laissons ouvertes des possibilités d'augmentation, lorsque cela est dûment justifié, en raison d'engagements résultant de dispositions en vigueur ou qu'aucune compensation n'est possible à l'intérieur d'un département. Nous citons notamment les intérêts des dettes, qui, par nature, échappent à une décision de compression, les acquisitions mobilières et immobilières indispensables, ou les transferts et autres participations de la Confédération basés sur des lois en vigueur. Encore faut-il dire, sur ce dernier point, que le Conseil fédéral pourrait fort bien accélérer les modifications de certaines dispositions légales qui entraînent une progression des dépenses disproportionnée depuis quelques années. Nous avons appris hier que le Conseil fédéral allait nous présenter un certain nombre de projets urgents pour la session de décembre et nous voulons l'encourager dans cette direction.

Il faut en effet bien être conscient que chaque bénéficiaire de prestations de la Confédération doit limiter ses appétits et ne pas compter sur la source inépuisable que constituait jusqu'ici la manne fédérale. La Commission des finances est également d'avis que la Confédération n'a pas épuisé son potentiel d'économie dans l'administration centrale au niveau des effectifs du personnel. Les dépenses de choses, les frais d'études et de mandats doivent être revus, car une compression dans ce domaine est possible et peut dégager des ressources pour d'autres investissements facteurs de développement.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre notre motion, et non pas comme une tentative irréaliste et stérile de bloquer l'action gouvernementale. Nous souhaitons que le Conseil fédéral

profite de cette décision unanime de la Commission des finances pour remettre l'ouvrage sur le métier et pour fixer à chaque département des quotas de dépenses dans une enveloppe prédéterminée et conforme à un objectif d'assainissement raisonnable des finances de notre Etat. Chaque département aura ensuite le mandat de répartir l'allocation de ressources qui est la sienne dans les divers offices et en faveur de tâches prioritaires qu'il déterminera.

Nous demandons que le Conseil fédéral réalise ce travail pendant qu'il est encore temps, et qu'il n'attende pas d'y être contraint dans le débat sur le budget qui doit intervenir à la session de décembre. La volonté des partis gouvernementaux va dans ce sens. Aujourd'hui, c'est la volonté du Conseil des Etats qui doit se manifester dans la même direction par cette proposition de la Commission des finances qui s'exprime à travers notre motion. Il ne s'agit pas d'éveiller des espoirs illusoires, car à l'impossible nul n'est tenu. Mais il serait fort regrettable qu'au moment précis où nous sommes unanimes sur des objectifs de politique financière, des appétits démesurés par rapport à nos moyens, dans certains secteurs, fassent échouer un début de redressement de notre compte d'Etat pour 1995.

Je vous prie, Monsieur le Président de la Confédération, de considérer cette motion dans un sens positif et comme un signe de soutien dans les efforts que vous manifestez, vous-même et vos services, pour assainir les finances fédérales. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité à laquelle d'autres objectifs doivent être subordonnés.

Je vous invite à transmettre la motion de la Commission des finances du Conseil des Etats.

Stich Otto, Bundespräsident: Ich kann mich sehr kurz fassen. Ich bedanke mich bei den Mitgliedern der Finanzkommission für die Unterstützung, die sie gewährt haben. Ich stelle einfach fest: Nicht nur das Finanzdepartement hat manchmal mit den Terminen Schwierigkeiten, sondern auch das Parlament. Aber die Botschaft und das Budget sind beschlossen, und deshalb kann ich Ihnen nur noch empfehlen, die Motion gerade abzuschreiben.

Aber wir haben natürlich den Inhalt der Motion sehr sorgfältig geprüft und unser möglichstes getan. Sie wissen, wir haben gestern um 18.00 Uhr zum zweiten Mal das Budget behandelt und sind jetzt noch bei einem Ausgabenwachstum von unter 1 Prozent. Das ist sehr tief.

Wenn ich an mein Departement denke: Wir haben etwa 400 Millionen Franken Mehrausgaben in diesem Jahr, jedoch 500 Millionen Franken mehr Schuldzinsen budgetiert. Einen solchen Ausgleich kann man innerhalb des Departementes nicht finden, das ist völlig unmöglich. Ich sage dies nur, damit Sie sehen, dass die Zahl unter 1 Prozent doch recht respektabel ist.

Wir haben Ihre Motion ernst genommen und bitten Sie gerade deshalb, die Motion abzuschreiben.

Delalay Edouard (C, VS), rapporteur: Je vous remercie d'accepter la motion de la Commission des finances du Conseil des Etats.

Vous nous annoncez une bonne nouvelle en soulignant que le nouveau programme prévoit une progression des dépenses de la Confédération pour l'année 1995 de moins de 1 pour cent. Je ne sais pas quelles sont les mesures que vous avez prises pour arriver à cette situation, mais nous en prendrons acte avec intérêt lors du débat, au sein de la commission et du Conseil, concernant le budget de 1995.

Je suis satisfait de la réponse du Conseil fédéral et je vous remercie.

Rüesch Ernst (R, SG): Ich bin der Meinung, man sollte die Motion jetzt überweisen und noch nicht abschreiben. Wir können sie dann zusammen mit der Behandlung des Budgets abschreiben, wenn wir die Budgetbotschaft gesehen haben.

Es ist immerhin auch noch festzuhalten, Herr Bundespräsident, dass das Ausgabenwachstum – das, wie Sie gestern mitgeteilt haben, unter 1 Prozent sein solle – beinhaltet, dass Sie einen dringlichen Bundesbeschluss vorbereiten, mit dem Sie

die Arbeitslosenkasse mit einem weiteren Prozent füttern wollen. Das sind natürlich zusätzliche Einnahmen, die Sie offensichtlich prognostizieren. Sie können natürlich auf diese Art und Weise die Finanzrechnung des Bundes entlasten. «Weniger als 1 Prozent» ist offenbar auf diesem Umweg möglich geworden. Das sind Momente, die wir berücksichtigen müssen. Im übrigen schadet es überhaupt nichts, wenn wir die Motion erst in der Wintersession im Rahmen der Budgetdebatte abschreiben.

Salvioni Sergio (R, TI): Je voudrais faire remarquer qu'il y a un défaut de traduction dans cette motion. Il est important de le faire remarquer, car cela change un peu les choses. Le texte français dit qu'on peut «consentir des augmentations dans des cas tels les engagements résultant de lois en vigueur», tandis que le texte allemand dit «Verpflichtungen, die mit dem Inkrafttreten von Gesetzen entstehen»; cela veut donc dire avec les lois entrant nouvellement en vigueur. D'après ce que le président de la commission vient d'expliquer, il s'agirait des engagements résultant de lois déjà en vigueur, et pas de lois éventuellement mises en vigueur pendant cette période. Dans ce cas, il faudrait procéder à la correction du texte allemand.

J'ai reçu ce matin le communiqué du Conseil fédéral dans lequel il nous informe qu'il a réussi à réduire les dépenses inscrites au budget 1995 de 900 millions de francs, ce qui nous réjouit beaucoup. Cela veut donc dire que c'est possible, c'est une remarque qu'il faut faire, parce que l'on nous dit toujours que ce n'est pas possible. Personnellement, je pense qu'il y a un potentiel d'épargne supérieur. Je vais sans doute présenter une intervention personnelle (motion) avant la fin de cette session et on pourra la discuter.

Il faut avant tout être sûr – mais je ne sais pas quelles sont les décisions du Conseil fédéral – que les réductions décidées n'entraîneront pas un report des dépenses sur les cantons. Si la Confédération réduit ses engagements en transférant les dépenses aux cantons, on ne peut évidemment pas l'accepter. C'est un peu ce qui ressort du projet de révision de la loi sur l'assurance-chômage. Ce projet prévoit, à l'article 72a, des transferts de dépenses extrêmement lourds aux cantons. Il est question de transférer 1,5 milliard de francs de la Confédération aux cantons. Il faut s'attendre à ce que beaucoup de nos collègues ne soient pas d'accord avec cela.

Il faut ensuite essayer de changer un certain système. Actuellement, les réductions sont conçues toujours selon le même système de subventions et de dépenses, ce qui permet des interventions d'ordre purement cosmétique, de petites réductions, ce qui ne change rien au système. La proposition présentée par le président le la Commission des finances, soit l'idée des enveloppes budgétaires avec des objectifs définis, est une idée à suivre et qui permettrait d'apporter des changements au système. Je m'expliquerai de manière plus détaillée lorsque je présenterai ma motion, qui énumérera le montant des diminutions et ce qu'il ne faut pas faire.

Le reste est de la compétence du Conseil fédéral, car c'est bien à lui de préparer le budget et non au Parlement. La tâche institutionnelle du Parlement consiste simplement à vérifier et à apporter d'éventuelles corrections. Il serait prématuré d'en discuter avant que le projet du Conseil fédéral nous parvienne. Pour cette raison, je considère que la motion peut être acceptée, je suis parfaitement d'accord que le Conseil fédéral l'accepte, mais ça ne suffit pas. Car si l'on veut respecter la constitution, Monsieur le Président de la Confédération, il est dit à l'article 42bis qu'il faut compenser le déficit. Même si l'on ne veut pas le compenser l'année suivante, il faudra au moins le compenser sur la durée du plan financier, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Schüle Kurt (R, SH): Ich möchte dem Bundesrat danken, dass er rasch gehandelt hat und uns diesen Zusatzbericht in den Umrissen bereits vorlegen konnte. Ich glaube, es ist wichtig, dass wir zu einem ordentlichen Budget 1995 kommen, das jetzt eben behandelt wird, und ich bin froh, dass der Bundesrat uns auch das Instrumentarium zur Verfügung stellen wird, um mit dringlichen Bundesbeschlüssen, durch Änderung von be-

stehenden Gesetzen, Ausgabenreduktionen bereits in den nächsten Jahren zu erreichen. Aber ich bin der Meinung – wie die Vorredner, insbesondere auch Herr Rüesch –, dass wir die Motion jetzt nicht bereits abschreiben sollten. Wir müssen das erst noch durchsetzen können, und es ist ja eine längerfristige Zielsetzung in dieser Motion mit enthalten.

Ich möchte noch eine Frage stellen. Herr Bundespräsident Stich selbst hat bei der ersten Präsentation des Voranschlags 1995 von einem Ausgabenwachstum von 5,4 Prozent, ohne Arbeitslosenversicherung, gesprochen. Wenn man die Arbeitslosenversicherung, die uns im nächsten Jahr entlasten wird, mit einbezieht, dann waren es im damaligen Bericht 2,4 Prozent, und damit stellt sich die Frage: Wenn wir bei den neuen Zahlen die Arbeitslosenversicherung ebenfalls ausklammern, bei welcher Höhe sind wir dann beim Ausgabenwachstum? Dann müssten es ja zusätzlich diese 3 Prozent sein. Die bleiben ja wahrscheinlich. Und dann liegen wir knapp unter 4 Prozent. Ist diese Interpretation richtig?

Piller Otto (S, FR): Nachdem wir zu dieser Motion praktisch schon eine vorgezogene Budgetdebatte führen, möchte ich Herrn Rüesch doch sagen: Wir werden in der Wintersession die Budgetdebatte führen. Einerseits sagt man schon jetzt, dass der Bund keine Mehreinnahmen haben wird, und bekämpft bei der Arbeitslosenversicherung diese Beitragserhöhung auch schon. Auf der anderen Seite sagt man, wir müssten dieses Budgetdefizit reduzieren. Ich möchte doch alle dazu einladen, klar auf den Tisch zu legen, wo wir 4 bis 5 Milliarden Franken zusätzlich sparen können. Der Bundesrat legt jetzt ein Paket von 900 Millionen Franken zusätzlichen Einsparungen vor, und nach allen Äusserungen zu schliessen, werden wir das sowieso nicht akzeptieren können.

Es stört mich auch, dass man einfach die Ausgaben generell diskutiert, auf Zuwachsraten beschränkt, ohne dass wir in diesem Staate dringend benötigte Prioritäten setzen. Es steht das Fachhochschulgesetz zur Diskussion; das ist doch eine Dringlichkeit. Wir müssen es realisieren, um den Werkplatz Schweiz zukunftsfähig zu erhalten. Es werden uns hier zusätzliche Ausgaben erwachsen. Wir können sie nicht den Kantonen allein überlassen. Da bin ich mit Herrn Salvioni einverstanden. Aber wir müssen daher in anderen Bereichen wirklich umdenken und reduzieren. Wir müssen eine intensive Debatte führen.

Diese Motion stellt eine schöne Absichtserklärung dar. Ich war damit einverstanden, aber es wird keine Lösung für die Bundesfinanzen bringen, wenn man sagt, die Ausgaben dürften nicht mehr als 1 bis 2 Prozent wachsen oder müssten sogar stabil bleiben. So können wir die heute anstehenden Probleme nicht lösen. Ich bin überzeugt, dass wir auf der Einnahmenseite einen Schritt machen müssen, sonst möchte ich von meinen Kolleginnen und Kollegen endlich erfahren, wo wir 4 bis 5 Milliarden Franken zusätzlich sparen können. Ich bin froh um jeden Vorschlag, der greift und verantwortbar ist. Aber diese Vorschläge wurden bis heute nicht eingebracht.

Ich lade den Bundesrat ein, auch auf der Einnahmenseite hart zu bleiben. Wir können sonst die anstehenden Probleme nicht lösen.

Nachdem ich mir gestern im Fernsehen ein Interview mit Dick Marty angehört hatte, musste ich mir sagen: Es braucht heute eine konzertierte Aktion, Bund und Kantone gemeinsam, damit wir die Finanzen in den Griff bekommen. Unsere Hauptprobleme sind die Finanzen und der Werkplatz Schweiz. Dort müssen wir gemeinsam Lösungen suchen und dürfen nicht jedesmal schon die blossen Vorschläge in der Luft zerreißen. Es braucht auf der Einnahmenseite ebenso eine Korrektur. Ich kann Ihnen jetzt schon signalisieren, dass ich ohne weiteres einverstanden bin – und wahrscheinlich ist es auch meine Partei –, dass man bereits jetzt diesen vorgezogenen Beschluss im Bereich der Arbeitslosenkasse realisiert. Wie wollen wir sonst diese Defizite wegbringen?

Herr Bundespräsident Stich erwähnte letztes Jahr eine Zahl, die mich wirklich schockiert hat. Wir liessen im letzten Jahr anscheinend jedes neugeborene Kind in diesem Lande mit 50 000 Franken Bundesschuld sein Leben beginnen. Das geht doch nicht! Das ist doch unverantwortlich! Wir müssen Lösungen suchen. Ich habe etwas vorgegriffen, das ist bereits

Budgetdebatte, aber Herr Rüesch hat signalisiert, dass auf der Einnahmenseite nichts zu holen sei. Ich bin überzeugt, es geht nicht allein über das Sparen. Einnahmen braucht es auch.

Stich Otto, Bundespräsident: Wir bemühen uns immer um Effizienz in der Verwaltung und im Bundesrat. Deshalb haben wir Ihnen beantragt, die Motion, die ihren Zweck erfüllt hat, jetzt gerade abzuschreiben und nicht später noch einmal eine Diskussion darüber zu führen, wenn Sie das Budget haben, denn das Budget ist gemacht. Von jetzt an wird an diesem Budget nichts mehr geändert. Da können Sie Motionen machen bis dahin und dorthin, das ändert nichts.

Von mir aus dürfen Sie mit der Motion machen, was Sie wollen. Sie dürfen die Motion abschreiben – was ich Ihnen empfehle –, Sie dürfen sie überweisen; aber ich denke, der Ständerat hätte wichtigere Dinge zu tun, als sich mit Motionen zu befassen, die an sich Geschichte sind. Die Motion bezieht sich auf das strukturelle Defizit mit Blick auf den Voranschlag 1995, sie ist also ganz zielgerichtet.

Sie werden auch begreifen, dass ich heute keine Budgetdebatte führe und auch nicht zu irgendwelchen Zahlen Stellung nehme. Das wäre dem Ständerat nicht zuzumuten, ohne dass er die Zahlen mindestens vier Wochen vorher bekommen hat; deshalb verzichte ich darauf.

Delalay Edouard (C, VS), rapporteur: Juste deux mots pour dire que j'observe que la motion de la Commission des finances du Conseil des Etats n'est pas combattue. Il y a même eu des avis qui ont été émis qu'il fallait transmettre la motion et pas simplement la classer.

Le Conseil fédéral nous dit qu'il faut la classer parce que le résultat exigé par la motion est atteint. Je veux bien croire que ce résultat est atteint, mais j'attends d'en avoir la preuve lors de la discussion du budget 1995. Je crois que, finalement, cela ne sert à rien d'épiloguer sur le fait de savoir s'il faut classer ou transmettre la motion. Cela ne dérangera personne de la transmettre, sauf que la Commission des finances du Conseil national devra aussi en débattre. Ce n'est, à mon avis, pas absolument inutile que la Commission des finances du Conseil national en prenne connaissance.

C'est la raison pour laquelle je vous prie de transmettre la motion.

Abstimmung – Vote

Für Überweisung der Motion	17 Stimmen
Dagegen	2 Stimmen

93.3566

Postulat Cavely Eidgenössischer Sparbeauftragter Délégué fédéral aux économies

Wortlaut des Postulates vom 6. Dezember 1993

Die Sparanstrengungen des Parlamentes finden in der Regel ihre Grenzen darin, dass einzelne Budgetkredite herabgesetzt werden. Oft hat dies zur Folge, dass die entsprechenden Aufgaben des Staates gestrichen, gekürzt oder auf das folgende Jahr verschoben werden. Keinen genügenden Einfluss haben Sparbeschlüsse des Parlamentes jedoch auf die Art und Weise, wie der Staat die bewilligten Kredite konkret verwendet, namentlich darauf, dass auf unnötigen Aufwand und Luxus und auf veraltete oder nicht mehr zu rechtfertigende Vorschriften und Usanzen verzichtet wird. Mit Sparen meint das Volk jedoch zu Recht gerade diesen Aspekt der Staatsausgaben.

Es sei hier nicht verkannt, dass der Bundesrat und die Verwaltung sich auch in dieser Richtung redlich bemühen. Dennoch würde eine eigens zum Zweck des Sparens zu bezeichnende

Persönlichkeit, ein Sparbeauftragter, durch voraussetzungsloses Hinterfragen auch seit vielen Jahren bestehender Gewohnheiten die Durchsetzung des notwendigen Sparwillens noch bedeutend verstärken. Der Sparbeauftragte sollte – ähnlich wie die Finanzkontrolle – im Auftrag von Bundesrat und Parlament wirken. Zur Vermeidung von Automatismen und gewohnheitsmässigen Abläufen sollte er im Mandatsverhältnis tätig sein und ausserhalb der Verwaltung stehen. In diesem Sinne wird der Bundesrat hiermit eingeladen, die Einsetzung eines Sparbeauftragten zu prüfen und in die Wege zu leiten.

Texte du postulat du 6 décembre 1993

Les efforts faits par le Parlement en matière d'économies aboutissent en règle générale à la seule réduction de certains crédits inscrits au budget. Souvent, cela a pour effet de supprimer les tâches correspondantes de l'Etat, d'en limiter la portée ou de remettre leur exécution à l'année suivante. Cependant, les décisions prises par le Parlement en matière d'économies n'influent pas suffisamment sur la façon dont l'Etat utilise réellement les crédits alloués; elles ne permettent notamment pas d'obtenir que l'on renonce à des dépenses inutiles et au luxe ainsi qu'à des prescriptions et à des usages surannés ou qui ne sauraient plus se justifier. Or, c'est justement sur ce point que le peuple attend avec raison que l'Etat fasse des économies.

Nous n'ignorons pas que le Conseil fédéral et l'administration font de leur mieux dans ce domaine aussi. Pourtant, une personnalité spécialement chargée de réduire les dépenses, autrement dit un délégué fédéral aux économies, renforcerait considérablement la disposition à épargner en remettant systématiquement en question d'anciennes habitudes. A l'instar du Contrôleur des finances, le délégué aux économies devrait travailler au nom du Conseil fédéral et du Parlement. Afin d'éviter tout automatisme et la routine, il devrait recevoir un mandat et rester indépendant de l'administration.

En ce sens, j'invite le Conseil fédéral à étudier la possibilité de nommer un délégué aux économies et à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Keine – Aucun

Cavely Luregn Mathias (C, GR): Ich kann mich bei der Begründung meines Postulates kurz halten, da ich die Idee eines Sparbeauftragten schon anlässlich der letzten Budgetdebatte im Rat entwickelte (AB 1993 S 812). Herr Bundesrat Stich hat damals für dieses Anliegen nur eine mässige Gegenliebe demonstriert. Seine Stellungnahme war allerdings spontan. Seine Begründung lautete, der eigentliche Sparbeauftragte sei er und damit genüge es.

Ich möchte dartun, dass dem nicht so ist. Wenn wir im Parlament von Sparen reden und solche Postulate gelegentlich realisieren, so werden konkrete Kredite gekürzt oder gestrichen. Diese Art von Sparen, indem man Aufgaben des Staates und deren Dringlichkeit im Lichte der finanziellen Möglichkeiten überprüft, ist durchaus geboten und richtig. Man muss bereits bei der Schaffung der gesetzlichen Grundlagen, die sogenannte Verpflichtungskredite zur Folge haben, vermehrt darauf achten, welche finanziellen Konsequenzen unsere Beschlüsse haben und wie sie finanziert werden sollen. So hat Herr Kollega Schmid Carlo in dieser Session ausgerechnet – er hat es selbst ausgeführt –, dass für die laufende Session neue Verpflichtungskredite für etwa 8 Milliarden Franken beantragt werden. So kann es wahrlich nicht weitergehen. Wir müssen bei den Verpflichtungskrediten konkret viel kritischer werden, und dies ab sofort. Das ist die eine Seite.

Unter Sparen verstehen aber das Volk und auch ich nicht nur diese Seite, ja nicht einmal in erster Linie diese, namentlich dann, wenn es um die Frage eines Verzichts geht, eines Verzichts auf notwendige Auf- und Ausgaben des Staates. Sparen sollte auch heissen: weniger perfektionistisch sein, weniger Luxus betreiben, mehr bezogen auf den Zweck und auf einen sinnvollen Mitteleinsatz handeln als auf den Umstand, dass es halt immer so gemacht worden sei und weiterhin so gemacht werden möge.

Motion FK-SR Strukturelles Defizit. Verringerung

Motion CdF-CE Déficit structurel. Réduction

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1994
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	03
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	94.3313
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.09.1994 - 08:00
Date	
Data	
Seite	854-857
Page	
Pagina	
Ref. No	20 024 699

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.